



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 39972

## Texte de la question

M. Pierre Lequiller attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la situation de l'enseignement du français dans l'archipel des Comores. Il lui demande si des enseignants comoriens peuvent, à l'instar d'enseignants d'autres pays francophones d'Afrique ou d'Asie, bénéficier de stages de perfectionnement en langue française, en France métropolitaine.

## Texte de la réponse

Si la grave crise politique qu'a traversé l'archipel des Comores en 1997 a marché pour un temps, l'arrêt de la coopération française, celle-ci est aujourd'hui relancée. Dans ce contexte, l'une des priorités de la politique de la France en faveur de l'archipel des Comores est la promotion de la francophonie. S'agissant de l'enseignement du français proprement dit, les moyens mis en oeuvre sont essentiellement centrés sur les Alliances franco-comoriennes. Plus précisément, pour l'année 2000, il est prévu la mise en place d'actions de formation de formateurs, l'extension des certifications de français langue étrangère comme le diplôme d'études de langue française (DEL F) et le diplôme approfondi en langue française (DAL F), ainsi qu'un appui logistique en matériels pédagogiques. Il est prévu également d'établir un partenariat avec le centre de formation du Tampon de l'île de la Réunion et de diffuser ces actions à l'ensemble de l'archipel, par l'intermédiaire des centres de lecture et d'action culturelle. Ainsi renforcés dans leurs moyens et leurs missions, ces établissements devraient pouvoir accueillir des professeurs comoriens pour des stages de perfectionnement sur place. Par ailleurs, les Comores vont bénéficier cette année d'un fonds de solidarité prioritaire (FSP) d'un montant de 1,5 million de francs, destiné à la mise en oeuvre d'un projet d'appui à la formation professionnelle. Dans ce cadre, il est possible d'envisager la mise en place de stages de perfectionnement en langue française en France, à l'intention des enseignants comoriens. Cependant, compte tenu du coût élevé que représentent ces stages et des difficultés que connaît le système éducatif comorien, il est indispensable qu'une telle opération s'inscrive clairement dans le cadre des priorités telles qu'elles seront prochainement définies par les autorités locales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lequiller](#)

**Circonscription :** Yvelines (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39972

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2000, page 252

**Réponse publiée le :** 13 mars 2000, page 1612